

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/99, modifié)

**N° RA03-0559**

Valable 5 ans à compter du 10 décembre 2003

Matériau présenté par : La Société BERGER  
47809 Krefeld  
ALLEMAGNE

Marque commerciale : 3678 / 3680 / 3743

Description sommaire : Textile uni à fibres 100 % polyester TREVIRA CS  
ignifugé dans la masse en fabrication.  
Masses surfaciques nominales : 200 g/m<sup>2</sup> (3678) -  
300 g/m<sup>2</sup> (3680) - 110 g/m<sup>2</sup> (3743).  
Épaisseurs nominales : 0,35 mm (3678) -  
0,60 mm (3680) - 0,3 mm (3743).  
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai au Brûleur Électrique  
Essais Complémentaires

Classement :

**M1**

Durabilité du classement (Annexe 2 - Paragraphe 5) : Non limitée à priori  
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA03-0559 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de réaction soumis aux essais et ne préjuge pas des  
caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article  
L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs/Marne le : 10 décembre 2003

Le Technicien responsable de l'essai :



DAVID BETTOIA

Le Chef du Laboratoire Réaction au Feu



MARIAL BONHOMME

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de  
classement et rapport d'essais annexé.